

## ASSEMBLÉE NATIONALE

*octobre 2009*

---

### *LUTTE CONTRE LA FRACTURE NUMERIQUE - (n° 2012)*

Commission

Gouvernement

#### *AMENDEMENT N°*

*présenté par*

*présenté par Jeanny MARC, Chantal BERTHELOT, Gérard CHARASSE, Paul GIACOBBI, Annick GIRARDIN, Joel GIRAUD, Albert LIKUVALU, Dominique ORLIAC, Sylvia PINEL, Chantal ROBIN-RODRIGO, Christiane TAUBIRA, Serge LETCHIMY*

-----  
**Article 1<sup>er</sup> B**

A l'alinéa 2, après les mots,

« de chaque département »

insérer les mots suivants,

« et de chaque collectivité régie par l'article 74 de la Constitution ».

#### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à pallier l'oubli par le texte des collectivités autres que les départements, et notamment celles régies par l'article 74 de la Constitution, dans le cadre de la couverture minimale de la population. Il s'agit tout simplement d'assurer l'égalité de traitement entre tous les citoyens de la République Française.